Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

F R ID: 089-248900383-20241025-ARR178_2024-AR

REPUBLIQUE FRL 10:089-24 Liberté - Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'YONNE



Arrêté n°1782024 Portant réouverture du terrain d'honneur du stade Lucien Masson appartenant à la communauté de communes de l'agglomération migennoise.

ARRETEDUPRESIDENT

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise,

Vu les articles L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'arrêté 144/2024 portant fermeture jusqu'à nouvel ordre du terrain d'honneur du stade Lucien Masson suit à la prolifération de champignons nuisibles au gazon de type fusarium et pyriculariose, et leur contagiosité ;

Considérant que le terrain concerné est à nouveau en état d'être utilisé sans risque

ARRÊTE

<u>Article 1er.</u> – DECIDE de rouvrir l'accès au terrain d'honneur du stade Lucien Masson dès de la publication du présent arrêté.

<u>Article 2 -</u> Ampliation de cet arrêté est transmise à tous les utilisateurs habituels des terrains.

Fait à Migennes, le 24/10/2024.

Le Président,

François BOUCHER

